

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 01 juillet 2025

CAI(2025)_FR

COMITE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)

13^{ème} Réunion Plénière

Palais, salle 1

Strasbourg

14-15 mai 2025

RAPPORT DE REUNION

Préparé par le Secrétariat

I. Introduction

1. Le Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe (ci-après dénommé "CAI" ou "le Comité") a tenu sa 13ème réunion plénière, à Strasbourg, du 14 au 15 mai 2025, conformément à son mandat adopté par le Comité des Ministres.

II. Liste des points abordé lors de la réunion et décisions prises par le CAI

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de Réunion

2. Le Président du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), M. Mario HERNANDEZ RAMOS (Espagne), a ouvert la réunion, ayant souhaité la bienvenue aux Membres, participants, et Observateurs.
3. M. Matthias KLOTH, Chef du Département de la Gouvernance numérique et du sport s'est introduit et a il a informé le Comité de plusieurs changements de personnel, y compris de nouvelles nominations aux postes de secrétaire et d'assistant du Comité.
4. Le Comité a pris note de la participation du Ghana et Cameroun en tant que nouveaux observateurs, suite à les décisions prises par le Comité des Ministres les 30 avril 2025 (CM/Del/Dec(2025)1527/10.4) et 19 novembre 2024 (CM/Del/Dec(2024)1512/10.1b) respectivement.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

5. L'ordre du jour a été adopté par le Comité sans modification.

Point 3 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

6. Le Comité a adopté le rapport de la 12ème réunion plénière sans modification.

Point 4 de l'ordre du jour. La Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit - État d'avancement

7. Pendant un échange sur l'état d'avancement des signatures et les possibilités de ratification de la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, les délégations de l'UE et le Canada ont informé le Comité que des procédures internes étaient en cours. Les deux délégations ont évoqué les

mesures déjà prises au niveau national et ont confirmé leur soutien à l'entrée en vigueur rapide de la Convention. L'Andorre et Israël ont noté que des discussions internes étaient en cours.

8. Les délégations du Mexique et du Royaume Uni ont pris la parole pour mentionner des consultations interministérielles en cours et leurs efforts pour aligner des cadres politiques nationaux plus larges avec la nécessité de protéger les droits de l'homme.
9. La délégation de l'Ukraine a déclaré que la signature de la Convention cadre était imminente [N.B. la signature a eu lieu le 15 mai 2025]. Le secrétariat a réaffirmé sa volonté de soutenir les délégations dans leurs efforts en vue de la signature et de ratification.

Point 5 de l'ordre du jour. Développements et activités dans le domaine de l'intelligence artificielle

10. Le Comité a procédé à un échange sur divers développements et activités dans le domaine de l'intelligence artificielle. Les délégations ont partagé leurs mises à jour, y compris :
 - le Royaume-Uni : Lancement du Plan d'action pour les opportunités de l'IA ; stratégies d'adoption de l'IA dans le secteur public ;
 - le Canada : Priorités de la présidence du G7, coopération internationale, mise en œuvre du secteur public ;
 - l'Espagne : Création d'une agence nationale de supervision de l'IA, d'un bac à sable de l'IA, de modèles linguistiques inclusifs ;
 - l'Ukraine : Développement d'un livre blanc, d'un bac à sable national et d'un LLM ukrainien ;
 - le Malte : Réalignement de la stratégie d'IA, initiatives d'éducation numérique
 - la Croatie : Intégration de l'IA dans les programmes scolaires, développement d'un assistant pédagogique virtuel ;
 - la Serbie : Mise à jour de sa stratégie nationale en matière d'IA ; participation à des forums mondiaux, notamment en coprésidant le Partenariat mondial sur l'IA ;

- l'Union européenne : Mise en œuvre de la loi sur l'IA et du plan d'action pour l'IA sur le continent ;
- les autres délégations (l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Andorre, la Mexique, l'Israël, la Slovaquie) ont partagé des mises à jour sur le développement de leur stratégies respectives, les structures de gouvernance et la coopération internationale.

11. Le Comité a entendu les présentations du Président et des membres du Bureau ainsi que du Secrétariat concernant leur participation à divers événements. Il s'agissait notamment de l'événement parallèle du Sommet d'action sur l'IA du conseil de l'Europe à Paris (février 2025), un évènement parallèle de l'assemblée parlementaire du conseil de l'Europe sur la gouvernance de l'IA (mars 2025), un webinaire organisé par le Réseau Européen d'institutions nationales de protection des droits de l'homme (mars 2025), et les réunions bilatérales avec des délégations des pays de l'Amérique latine et d'Afrique du Nord.

12. Le Comité a procédé à un échange de vues avec la très honorable Neema Lugangira, présidente du réseau parlementaire africain sur la gouvernance de l'internet (APNIG). Le président du Comité a accueilli favorablement cette occasion de s'engager avec l'APNIG et a exprimé sa satisfaction pour les points de vue partagés sur le rôle des parlementaires dans la gouvernance de l'IA. La très honorable Neema Lugangira a souligné les principales priorités de l'APNIG pour la coopération future, notamment la nécessité d'initiatives de renforcement des capacités, la proposition pour l'APNIG d'obtenir le statut d'observateur auprès de la CAI et les efforts mondiaux visant à développer des normes minimales pour la gouvernance de l'IA.

13. Le secrétariat a présenté les initiatives de renforcement des capacités du conseil de l'Europe à venir concernant l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Ces initiatives font partie du processus HUDERIA, établi pour garantir que la méthodologie HUDERIA reste un outil pratique et évolutif pour la gouvernance de l'IA

14. L'Académie HUDERIA, qui se tiendra du 16 au 18 juin 2025 à Strasbourg avec le support de l'institut Alan Turing, offrira une formation ciblée aux acteurs nationaux et internationaux sur la mise en œuvre de la méthodologie HUDERIA. La plateforme HUDERIA, prévue les 19 et 20 juin 2025, offrira un espace dédié au dialogue avec les acteurs du secteur privé, en particulier les petits et moyens promoteurs, sur l'utilisabilité

et la pertinence pratique de la Méthodologie. Les résultats des deux événements seront présentés lors de la prochaine réunion plénière.

Point 6 de l'ordre du jour. Examen du projet de Modèle pour l'évaluation des risques et des impacts des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit (Modèle HUDERIA)

15. Le Comité a examiné **Ressources COBRA E** du projet de Modèle pour l'évaluation des risques et des impacts des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit (Modèle HUDERIA). Le secrétariat a fourni un aperçu de la structure et de l'objectif des **Ressources COBRA E**, rappelant le contexte plus large du modèle HUDERIA et sa relation avec la Convention-cadre.
16. En ce qui concerne le contenu des **Ressources COBRA E**, Les délégations ont accueilli favorablement le projet révisé et ont formulé des observations générales, notamment ;
- l'articulation entre l'identification des catégories de risques et la cartographie des droits ;
 - la nécessité d'assurer une cohérence interne avec les autres parties du modèle HUDERIA;
 - de multiples suggestions tout au long du texte pour le simplifier et améliorer sa clarté ;
 - des observations et commentaires sur la terminologie utilisée et la nécessité d'une harmonisation dans tout le texte ;
 - diverses propositions pour améliorer l'utilisabilité et la structure globale.
17. Le Comité a chargé le Secrétariat de préparer une proposition révisée sur la base des commentaires et suggestions exprimés au cours de la discussion.

Point 7 de l'ordre du jour. Échange préliminaire sur les parties du Modèle HUDERIA (Ressources COBRA A, B et C) à examiner lors de la 14ème réunion plénière du CAI

18. Le Comité a tenu un échange préliminaire sur les **ressources COBRA A, B et C** du projet du Modèle HUDERIA. Les Délégations ont été invitées à partager leurs réactions et commentaires initiaux en préparation de l'examen structuré qui aura lieu lors de la prochaine réunion plénière.

19. La délégation de l'Union Européenne a pris la parole pour exprimer son appréciation du travail accompli et a souligné la nécessité de concentrer ces ressources strictement sur l'évaluation des risques, en évitant les chevauchements avec les phases d'atténuation ou d'autres étapes de gouvernance. La délégation a également insisté sur l'importance de simplifier et clarifier les questions, d'améliorer l'utilisabilité pour les utilisateurs non experts, et d'assurer une cohérence interne entre les ressources et avec la méthodologie globale HUDERIA.
20. Le Secrétariat a informé le Comité du projet d'organisation d'un atelier en ligne avant la 14^e réunion plénière, avec le soutien de l'Alan Turing Institute. L'objectif est d'élaborer des propositions plus simplifiées pour les **ressources COBRA A, B et C**, en accord avec la méthodologie HUDERIA plus large et en tirant également parti des discussions qui auront lieu lors de la plateforme HUDERIA fin juin. La proposition a été acceptée par le Comité. Un projet révisé issu de l'atelier sera préparé et soumis pour une discussion approfondie lors de la prochaine réunion plénière. Les délégations d'Andorre, d'Argentine, du Canada, d'Estonie, d'Italie, d'Israël, du Japon, du Mexique, de Serbie, d'Espagne, de Turquie, d'Ukraine, du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'Union européenne, ainsi que celles de l'ISO, du WFM et du CINGO ont exprimé leur intérêt à participer à l'atelier.

Point 8 de l'ordre du jour. Échange avec Mme Käthlin SANDER, Présidente du Comité d'expert-es sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI)

21. Le Comité a tenu un échange de vues avec Mme Käthlin SANDER, présidente du Comité d'expert-es sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI). Mme Sander a présenté les travaux du GEC/ADI-AI sur le projet de la « Recommandation sur l'impact des systèmes d'intelligence artificielle, leur potentiel de promotion de l'égalité, y compris l'égalité de genre, et les risques qu'ils peuvent entraîner en matière de non-discrimination ».
22. Elle a donné un aperçu de la portée et des objectifs du projet de Recommandation et a souligné l'importance d'assurer la cohérence avec la Convention-cadre. Le Comité a salué la présentation et a pris note des informations partagées.

Point 9 de l'ordre du jour. Échange avec le Secrétariat du comité de la Convention 108 (T-PD)

23. Le Comité a pris note que l'échange avec le Secrétariat du comité de la Convention 108 (T-PD) a été reporté à l'une des prochaines réunions du CAI.

Point 10 de l'ordre du jour. Échange avec le Secrétariat du Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO)

24. Le Comité a tenu un échange de vues avec le secrétariat du Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO). Le Secrétariat a présenté les travaux en cours sur un projet de rapport concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé. La présentation a également porté sur l'impact des systèmes d'intelligence artificielle sur la relation médecin-patient. Le Comité a pris note des informations partagées concernant la conférence sur l'intelligence artificielle, la santé et les droits humains intitulée « Soutenir les patients, accompagner les médecins, préserver la relation thérapeutique » (Helsinki, 21 mai 2025).

Point 11 de l'ordre du jour. Date et lieu des prochaines réunions

25. Le Comité a décidé de tenir sa 14^{ème} réunion plénière les 5 et 6 novembre 2025, à Strasbourg. À cet égard, le Comité a chargé le Secrétariat d'envisager une journée de travail supplémentaire le 4 novembre, afin de faire progresser la finalisation du modèle HUDERIA.

Point 12 de l'ordre du jour. Questions diverses

26. Le Comité a pris note de l'invitation adressée par la délégation géorgienne à participer à une conférence internationale sur l'intelligence artificielle qui se tiendra à Tbilissi à l'automne 2025. Le Comité a également pris note de l'invitation de l'ISO/IEC à participer à une conférence de haut niveau sur la normalisation de l'IA, prévue en décembre 2025, dont les détails seront communiqués en temps voulu.

Point 13 de l'ordre du jour. Adoption de la liste des décisions et clôture de la réunion

27. Le Comité a adopté liste des décisions et le président a prononcé la clôture de la réunion.